

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
No de division : 01- MONTRÉAL  
No de cour : 500-11-058403-201  
No de dossier : 41-2653429

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

MODASUITE INC.

Compagnie débitrice

- ET -

KPMG INC.

Syndic Autorisé en Insolvabilité

**RAPPORT DU SYNDIC CONCERNANT LA PROPOSITION  
(paragraphe 59(1) et alinéa 58d) de la Loi)**

---

Je, Stéphane De Broux, de KPMG INC., Syndic agissant relativement à la proposition de MODASUITE, fais rapport au tribunal de ce qui suit :

1. Le 22 juin 2020, Modasuite Inc. (la « **Compagnie** » ou la « **Débitrice** ») a déposé auprès de moi, un avis d'intention de faire une proposition, copie étant annexée au présent rapport et désignée **Pièce A**, et j'ai déposé une copie de l'avis d'intention auprès du Surintendant des faillites le même jour.
2. Le 26 juin 2020, une ordonnance approuvant une charge d'administration, une charge pour administrateurs et dirigeants (D&O), des directives de vente et accordant des mesures accessoires a été émise par la registraire Me Chantal Flamand. Copies du premier rapport du syndic et de l'ordonnance sont annexées et désignées **Pièce B**.
3. Le 29 juin 2020, j'ai donné avis à la Débitrice, au Bureau de division et à chaque créancier connu visé par l'avis, dont les noms et adresses figurent à la **Pièce C** ci-annexée, de l'intention de la Débitrice de faire une proposition.
4. Le 30 juin 2020, j'ai déposé auprès du Bureau de division l'état de l'évolution de l'encaisse, le rapport de l'auteur de la proposition sur l'état de l'évolution de l'encaisse et le rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse, dont copies sont annexées et désignées **Pièce D**.
5. Le 21 juillet 2020, une première ordonnance de prorogation du délai pour déposer une proposition concordataire a été émise par la registraire Me Chantal Flamand, prolongeant ledit délai jusqu'au 4 septembre 2020. Copies de la requête et de l'ordonnance sont annexées et désignées **Pièce E**.
6. Le 21 juillet 2020, j'ai déposé auprès du Bureau de division l'état de l'évolution de l'encaisse, le rapport de l'auteur de la proposition sur l'état de l'évolution de l'encaisse, le rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse et le rapport de surveillance du syndic, dont copies sont annexées et désignées **Pièce F**.
7. Le 2 septembre 2020, une deuxième ordonnance de prorogation du délai pour déposer une proposition concordataire a été émise par le registraire Me Patrick Gosselin, prorogeant le dit délai jusqu'au 19 octobre 2020. Copies de la requête et de l'ordonnance sont annexées et désignées **Pièce G**.
8. Le 2 septembre 2020, j'ai déposé auprès du Bureau de division l'état de l'évolution de l'encaisse, le rapport de l'auteur de la proposition sur l'état de l'évolution de l'encaisse, le rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse et le rapport de surveillance du syndic, dont copies sont annexées et désignées **Pièce H**.
9. Le 6 octobre 2020, une ordonnance d'approbation, de dévolution et de cession et une ordonnance de prorogation a été émise par le registraire Me Patrick Gosselin, prorogeant ledit délai jusqu'au 3 décembre 2020. Copies de la requête et des ordonnances sont annexées et désignées **Pièce I**.

10. Le 6 octobre 2020, j'ai déposé auprès du Bureau de division l'état de l'évolution de l'encaisse, le rapport de l'auteur de la proposition sur l'état de l'évolution de l'encaisse, le rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse et le rapport de surveillance du syndic, dont copies sont annexées et désignées **Pièce J**.
11. Le 2 décembre 2020, une proposition a été déposée auprès du soussigné et j'ai déposé une copie de la proposition, du bilan, d'une liste énumérant les créanciers visés par la proposition dont la valeur des réclamations s'élève à 250.00 \$ ou plus et indiquant les montants des réclamations, du rapport du syndic sur la proposition, de l'état de l'évolution de l'encaisse, du rapport de l'auteur de la proposition sur l'état de l'évolution de l'encaisse, du rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse auprès du Bureau de division, dont copies sont annexées et désignées **Pièce K**.
12. Le 3 décembre 2020, j'ai donné avis à la Débitrice, au Bureau de division et à chaque créancier connu visé par la proposition, dont les noms et adresses figurent à la **Pièce L** ci-annexée, de la convocation d'une assemblée des créanciers devant avoir lieu le 23 décembre 2020 aux fins de délibérer sur la proposition et un préavis d'audition de la demande d'approbation de la proposition.
13. Cet avis était accompagné : 1) d'un état succinct des avoirs et des obligations de la Débitrice; 2) d'une liste énumérant les créanciers visés par la proposition dont la valeur des réclamations s'élève à 250 \$ ou plus et indiquant les montants des réclamations; 3) d'une copie de la proposition; 4) des formulaires de preuve de réclamation et de procuration en blanc; 5) d'un formulaire de votation en blanc; et 6) du rapport du syndic sur la proposition. Des copies de cet avis et des documents énumérés dans le présent paragraphe sont annexées et désignées **Pièce L**.
14. Avant l'assemblée des créanciers, j'ai fait une enquête minutieuse et détaillée sur les obligations de la Débitrice, ses avoirs et leur valeur, la conduite de la Débitrice, les causes de son insolvabilité et des transactions révisables.
15. L'assemblée des créanciers a été tenue le 23 décembre 2020 par conférence téléphonique et était présidée par le Syndic. Au cours de cette assemblée, les créanciers ont voté par résolution l'ajournement de celle-ci jusqu'au 18 janvier 2021 à 11h00, tel qu'il appert du procès-verbal de cette assemblée du 23 décembre 2020, dont copie est annexée et désignée **Pièce M**.
16. La reprise de l'assemblée ajournée a eu lieu tel que prévue le 18 janvier 2021 par conférence téléphonique et était présidée par le Syndic. Au cours de cette assemblée, les créanciers ont voté sur la proposition et celle-ci fut acceptée par les majorités requises par la Loi sur la faillite et l'insolvabilité en dollars et en nombre.
17. Une copie du procès-verbal de l'assemblée du 18 janvier 2021 est ci-annexée et désignée **Pièce N**.
18. Je suis d'avis que :

- a) en date de la proposition, les avoirs de la Débitrice et leur valeur estimée de réalisation sont comme suit :

<b>Liste des actifs</b>	
	<b>Valeur estimée</b>
Dépôts en institution financières	2 225 000
Crédit R&D à recevoir	100 000
<b>Total</b>	<b>2 325 000</b>

- b) les obligations de la Débitrice selon les réclamations soumises par les créanciers sont les suivantes :

<b>Détail - Créanciers</b>	
Créanciers garantis	-
Créanciers privilégiés	1 058 818
Créanciers non garantis	10 636 468
<b>Total</b>	<b>11 695 286</b>

L'écart entre les réclamations déclarées par la Débitrice et celles subséquentement prouvées et admises par le Syndic pour fins de vote sera analysé avant de procéder à la distribution.

19. En outre, je suis d'avis que
- a) Les causes de l'insolvabilité de la Débitrice sont les suivantes :
    - i. Le 18 mars 2020, Modasuite a été contrainte de fermer ses magasins dans le cadre des efforts collectifs pour aider à limiter la propagation du COVID-19 et dans un effort pour protéger la santé et le bien-être de ses employés et clients. Ses ventes en ligne ont continué à fonctionner sans interruption pendant la période de pandémie.
    - ii. Outre les pertes et perturbations importantes causées par les fermetures de magasins, la crise du COVID-19 a eu l'impact important suivant sur l'activité de Modasuite :
      - 1. La rentabilité des magasins qui ont rouvert est considérablement réduite en raison des coûts importants associés aux mesures de sécurité et du trafic limité des clients; et
      - 2. L'attrait pour de nouveaux investisseurs a considérablement diminué, empêchant Modasuite d'attirer des investisseurs supplémentaires
    - iii. De plus, la direction attribue la tendance négative à un certain nombre de facteurs, notamment :
      - 1. Quantité trop importante de magasins pour la taille du marché, en particulier, compte tenu de la tendance continue aux achats en ligne;
      - 2. Coûts d'occupation insoutenables, avec une forte proportion de magasins non rentables;
      - 3. La faible rentabilité de la division de gros, désormais fermée;
      - 4. Structure des frais généraux trop élevée pour le niveau des ventes; et
      - 5. Environnement de vente au détail difficile à travers le Canada.
  - b) La conduite de la Débitrice n'a pas été répréhensible;
  - c) Aucun des faits, mentionnés à l'article 173 de la Loi, sont susceptibles d'être prouvés contre la Débitrice.
20. Je suis également d'avis que la proposition de la Débitrice est à l'avantage des créanciers pour la raison suivante :
- a) La proposition présentée et financée par la Débitrice et l'Acheteur fournira aux créanciers non garantis un recouvrement d'environ 17%. Alternativement, sur la base de l'analyse de liquidation estimée du Syndic, le recouvrement pour les créanciers non garantis en cas de faillite des débiteurs serait moindre.
21. J'ai expédié ce jour même au séquestre officiel une copie du présent rapport.

Fait à Montréal, le 18<sup>e</sup> jour de janvier 2021.



---

**KPMG INC.**  
**Syndic Autorisé en Insolvabilité**  
**Stéphane De Broux, CPA, CA, CIRP, SAI**  
**600, boul. de Maisonneuve Ouest**  
**Bureau 1500**  
**Montréal, QC H3A 0A3**  
**Téléphone : (514) 840-2100**  
**Télécopieur : (514) 840-2121**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
N° de division : 01 - MONTRÉAL  
N° de cour : 500-11-058403-201  
N° de dossier : 41-2653429

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

**MODASUITE INC.**

Compagnie débitrice

- ET -

**KPMG INC.**, 600 boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500,  
Montréal, Québec, H3A 0A3.

Syndic Autorisé en Insolvabilité

#### LISTE DES PIÈCES

Pièce « A »	Avis d'intention de faire une proposition
Pièce « B »	Premier rapport du syndic et ordonnance approuvant une charge d'administration, une charge pour Directeur & Officiers (D&O), des directives de vente et accordant des mesures accessoires
Pièce « C »	Affidavit de mise à la poste
Pièce « D »	État de l'évolution de l'encaisse, rapport de l'auteur de la proposition et rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse
Pièce « E »	Requête et ordonnance pour prorogation de délai
Pièce « F »	État de l'évolution de l'encaisse, rapport de l'auteur de la proposition, rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse et rapport de surveillance du syndic
Pièce « G »	Requête et ordonnance pour prorogation de délai
Pièce « H »	État de l'évolution de l'encaisse, rapport de l'auteur de la proposition, rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse et rapport de surveillance du syndic
Pièce « I »	Requête pour demande de délivrance d'une ordonnance d'approbation, de dévolution et de cession et d'une ordonnance pour prorogation de délai
Pièce « J »	État de l'évolution de l'encaisse, rapport de l'auteur de la proposition, rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse et rapport de surveillance du syndic
Pièce « K »	Proposition, bilan de la proposition, rapport du syndic sur la proposition, état de l'évolution de l'encaisse, rapport de l'auteur de la proposition et rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse
Pièce « L »	Affidavit de mise à la poste, bilan de la proposition, proposition, formulaires de preuve de réclamation et de procuration en blanc, formulaire de votation et rapport du syndic sur la proposition
Pièce « M »	Procès-verbal de l'assemblée des créanciers du 23 décembre 2020
Pièce « N »	Procès-verbal de l'assemblée des créanciers du 18 janvier 2021